

LOI N° 2007- 13 DU 23 JUILLET 2007

portant autorisation de ratification de l'Avenant à l'accord de prêt signé le 13 septembre 2002 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du Projet d'aménagement et de bitumage de la route Akpro-Misséré-té-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Ouinhi-Kpédékpo.

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 17 juillet 2007,

Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 1^{er} : Est autorisée la ratification, par le Président de la République de l'avenant d'un montant d'un million huit cent cinquante mille (1.850.000) dollars des Etats-Unis équivalant à neuf cent vingt cinq millions (925.000.000) de francs CFA, signé le 04 juin 2007 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) relatif à l'accord de prêt signé le 13 septembre 2002 entre la République du Bénin et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) dans le cadre du financement partiel du projet d'aménagement et de bitumage de la route Akpro-Misséré-té-Dangbo-Adjohoun-Bonou-Ouinhi-Kpédékpo

Article 2 : La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat

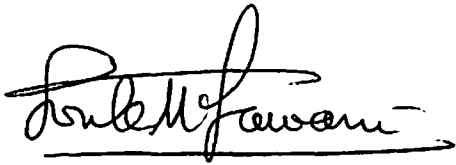
Fait à Cotonou, le 23 juillet 2007,

Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



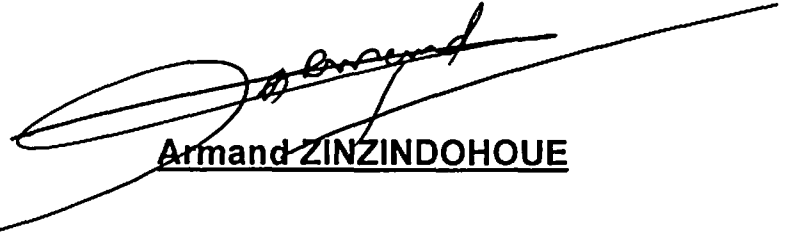
Dr Boni Y A Y I

Le Ministre des Finances,



Soulé Mana LAWANI

Le Ministre Délégué auprès du
Président de la République, Chargé
des Transports et des Travaux Publics,



Armand ZINZINDOHOUE

AMPLIATIONS : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 MF 4 MDCTTP/PR 4
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3
GCOMB-DGSCT-INSAE-IGE 4BCP-CSM-IGAA 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-
FDSP 2 1 JO 1.